

Publiée dans la Feuille fédérale le 17 mai 2011. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

I  
La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

#### Art 90 Energie nucléaire

<sup>1</sup> L'exploitation de centrales nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur est interdite.

<sup>2</sup> La législation d'exécution se fonde sur l'art. 89, al. 2 et 3; elle met l'accent sur les mesures visant à économiser l'énergie, sur l'utilisation efficace de l'énergie et sur la production d'énergies renouvelables.

II  
Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:

#### Art. 197, ch. 9 (nouveau)

##### 9. Disposition transitoire ad art. 90 (Energie nucléaire)

<sup>1</sup> Les centrales nucléaires existantes doivent être mises hors service définitivement selon les modalités suivantes:

a. la centrale de Beznau 1: un an après l'acceptation de l'art. 90 par le peuple et les cantons;

b. les centrales de Mühleberg, de Beznau 2, de Gösgen et de Leibstadt: 45 ans après leur mise en service.

<sup>2</sup> La mise hors service anticipée d'une centrale dans le but de préserver la sécurité nucléaire est réservée.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postal	Commune politique			Signature manuscrite	Cocher ici pour plus d'infos	Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom (écrire à la main et en majuscules)	Prénom	Date de naissance Jour Mois Année					
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Bühlmann Cécile**, Guggistr. 17, 6005 Lucerne; **Charpié Frédéric**, Le Saucy 30, 2722 Les Reussilles; **Claret-Reimann Anne-Cécile**, Bergalonne 10, 1205 Genève; **Cramer Robert**, rue du Clos 20, 1207 Genève; **Fasnacht Jean-Jacques**, Bächenloostr. 9, 8463 Benken; **Girod Bastien**, Hardturmstr. 269, 8005 Zurich; **Ineichen Anina**, Bruderholzstrasse 160, 4104 Oberwil; **Jans Beat**, Florastr. 33, 4057 Bâle; **Jenni Josef**, Lochbachstr. 22, 3414 Oberburg; **Lang Josef**, Dorfstr. 15, 6300 Zoug; **Leuenberger Ueli**, rue des Sources 4, 1205 Genève; **Mocchi Alberto**, Sentier de la Gare 5, 1020 Renens; **Müller Geri**, Bahnhofstr. 7, 5400 Baden; **Neiryck Jacques**, Chemin de l'Ormet 17b, 1024 Ecublens; **Neukom Martin**, Kernstr. 4, 8406 Winterthur; **Pardini Corrado**, Eigerweg 6, 3250 Lyss; **Schüpbach Kristina**, Kurhausstr. 11, 8374 Dussnang; **Stöcklin Jürg**, Wanderstr. 11, 4054 Bâle; **Studer Heiner**, Austr. 17, 5430 Wettingen; **Teuscher Franziska**, Neubrücke 114, 3012 Berne; **Trede Aline**, Tscharnenstr. 15, 3007 Berne; **van Singer Christian**, Grange-Rouge 46, 1090 La Croix (Lutry); **Weber-Gobet Marie-Thérèse**, Venusweg 19, 3185 Schmitten; **Weidmann Alfred**, Brunngasse 4, 8248 Uhwiesen; **Wyss Brigit**, Rötiquai 22, 4500 Soleure; **Zaugg-Ott Kurt**, Melchtalstr. 15, 3014 Berne.

Merci de renvoyer de suite les cartes de signatures même partiellement remplies à : Les Verts suisses, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne. Pour commander des cartes ou des argumentaires: [www.initiative-sortir-du-nucleaire.ch](http://www.initiative-sortir-du-nucleaire.ch).

**Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.**

A remplir par l'autorité compétente :

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):	Sceau :
Lieu:	Date:	